

dangers à ceux qui s'y laissent entraîner. Je suis encore revenu là-dessus en 1874 et 1876.

En relisant avec commentaires à votre prône certains passages de ces écrits, je crois que vous rendriez un service signalé à un certain nombre de vos ouailles.

Cependant il me semble que le temps est venu de mettre en pratique ces conseils que je vous donnais alors. Pour organiser une Société de colonisation dans le diocèse, il n'est pas nécessaire d'imposer aucune contribution nouvelle, ce qui est un point capital. Il suffira d'étendre l'Association de St François de Sales, qui est déjà établie et qui aide chaque année à plusieurs chapelles dans de nouvelles missions. Car c'est là la chose essentielle : attirer et encourager les jeunes colons par la construction d'une modeste chapelle, et même, aussitôt que possible, par la résidence d'un prêtre au milieu d'eux.

Dans toute la province, je puis le soutenir sans crainte, nulle part ne se trouvent de meilleurs partis de terre, peut-être même de plus vastes territoires à coloniser, que dans nos beaux comtés de Témiscouata, Rimouski, Bonaventure et Gaspé. Mais ce qui nous manque, c'est une organisation, une direction, de l'entente.

J'ai donc résolu, à l'exemple de ce qui se fait dans plusieurs autres diocèses, d'établir une Société de colonisation, avec un Bureau de direction composé, sous ma présidence, de quelques prêtres et de quelques laïques. Ce Bureau entrera en rapports avec les différentes parties du diocèse, et, dès le printemps,